

3.4

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20241118-329107-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 27 novembre 2024

Publié le 27 novembre 2024

Suite à la convocation en date du 4 novembre 2024
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 18 NOVEMBRE 2024

Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Grégory BARTHOLOMEUS, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Frédéric BRICOUT, Josyane BRIDOUX, François-Xavier CADART, Olivier CAREMELLE, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Jean-Luc DAR COURT, Frédéric DELANNOY, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Stéphane DIEUSAERT, Jean-Claude DULIEU, Monique EVRARD, Marie-Laurence FAUCHILLE, Michelle GREAUME, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Simon JAMELIN, Nicolas LEBLANC, Michel LEFEBVRE, Sébastien LEPRETRE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Eric RENAUD, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Aude VAN CAUWENBERGE, Anne VANPEENE, Jean-Noël VERFAILLIE, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Salim ACHIBA donne pouvoir à Doriane BECUE, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Christine DECODTS donne pouvoir à Barbara BAILLEUL, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Philippe WAYMEL, Claudine DEROEUX donne pouvoir à Eric RENAUD, Soraya FAHEM donne pouvoir à Françoise MARTIN, Jacques HOUSSIN donne pouvoir à Marie-Laurence FAUCHILLE, Valérie LETARD donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Marie-Hélène QUATREBOEUFs donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Bertrand RINGOT donne pouvoir à Didier MANIER, Marie SANDRA donne pouvoir à Anne VANPEENE, Sébastien SEGUIN donne pouvoir à Aude VAN CAUWENBERGE, Marie TONNERRE-DESMET donne pouvoir à Marie CIETERS, Patrick VALOIS donne pouvoir à Valentin BELLEVAL.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Nicolas SIEGLER.

Absent(e)(s) : Benjamin CAILLIET, Régis CAUCHE, Isabelle FERNANDEZ, Sylvie LABADENS, Vincent LEDOUX.

OBJET : Attribution de subventions au titre de la politique culturelle et demande de subvention au titre de l'archéologie préventive

Vu le rapport DSC/2024/359

DECIDE à l'unanimité:

- d'attribuer, dans le cadre du soutien à la création et à la restauration de géants, les subventions pour un montant total de 4 050 € aux structures reprises en annexes 1 à 2 ci-jointes ;
- d'attribuer une subvention d'un montant de 15 000 € à la Ville de Maubeuge pour l'organisation de la Kermesse de la bière 2024 ;
- d'attribuer, dans le cadre de l'accompagnement du développement des musées thématiques, les subventions pour un montant total de 51 600 € au titre du soutien de projets en réseau de musées thématiques et de 8 750 € au titre de l'aide à l'aménagement des musées thématiques, aux structures reprises en annexes 3 et 4 ci-jointes ;
- d'attribuer, dans le cadre du dispositif du réseau de développement culturel en milieu rural, les subventions d'un montant total de 203 000 €, aux 9 structures reprises en annexe 5 ci-jointe ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions correspondantes entre le Département du Nord et les structures concernées, selon les modèles ci-joints en annexes 6 et 7 ;
- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter la subvention au titre de l'archéologie préventive, pour la période de référence du 1^{er} juin 2023 au 31 mai 2024 ;
- d'imputer les dépenses correspondantes sur les dotations ouvertes à cet effet au budget départemental 2024.

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17 h 36.

Monsieur BELLEVAL est Président de Cœur de Flandre Agglo.

Monsieur DIEUSAERT est Vice-Président de Cœur de Flandre Agglo.

Madame VANPEENE est conseillère communautaire déléguée à Cœur de Flandre Agglo.

Monsieur DELANNOY est Président de la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent

Monsieur BEAUCHAMP est conseiller municipal d'Arleux.

Monsieur LEBLANC est adjoint au Maire de Maubeuge.

Madame ZOUGGAGH et Monsieur PICK sont conseillers municipaux de la ville de Roubaix.

En raison de ces fonctions, ils ne peuvent ni prendre part au délibéré et à la prise de décision ni être comptés dans le quorum.

Monsieur VALOIS avait donné pouvoir à Monsieur BELLEVAL. Ce dernier ne pouvant prendre part au délibéré et à la prise de décision, il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Madame SANDRA (conseillère communautaire à Cœur de Flandre Agglo) avait donné pouvoir à Madame VANPEENE (conseillère communautaire déléguée à Cœur de Flandre Agglo). Ni le procurant, ni le porteur de pouvoir ne peut prendre part au délibéré et à la prise de décision. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

3.4

53 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 13 pouvoirs.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
La Directrice des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Claude LEMOINE

DEMANDE DE SUBVENTION 2024

Au titre du Soutien à la Vie Culturelle (SVC)



PRESENTATION DE LA STRUCTURE

Nom	Confrérie Carnavalesque Roubaisienne	Arrondissement	LILLE
Discipline	Géant, patrimoine immatériel	Commune	Roubaix

OBJET DU PARTENARIAT

Restauration du Géant Pierre de Roubaix



➤ Présentation du géant

Pierre, seigneur de Roubaix est né à Herzele, près de Bruxelles, le 1er août 1415. Il décède à Roubaix le 7 juin 1498 et est inhumé en l'église paroissiale Saint-Martin, dans la chapelle « Sainte-Croix ». Très jeune, il avait épousé Marguerite de Ghisteltes, dame du Broeucq et de Wasquehal, héritière de l'une des plus nobles et des plus anciennes maisons de Flandres.

Il fit passer la ville d'une petite localité à une des villes les plus prospères de la région, notamment en obtenant le 1er octobre 1469 une charte de l'Etat bourguignon lui garantissant un privilège d'exercer le commerce et la manufacture. Il accumula par ce biais une considérable fortune. Pierre de Roubaix fut aussi un grand voyageur, qui se rendit à Rome, à Jérusalem etc.

Le Géant Pierre de Roubaix, actuellement propriété de la Confrérie Carnavalesque Roubaisienne, est une réplique à échelle réduite du Géant de la Mairie de Roubaix trônant dans le hall de la mairie. Le Géant a été construit en 2016 par l'association roubaisienne d'arts plastiques « Le Camion ». Il mesure 3,50 m et pèse environ 80 kg. Il accompagne régulièrement la Confrérie Carnavalesque Roubaisienne lors de ses sorties multiples. Il est entreposé au siège de la Confrérie 589 rue de Lannoy à Roubaix. Il dispose d'un porteur et d'accompagnateurs attitrés.

➤ Restauration

Compte tenu de sa constitution et des difficultés de portage, il nécessite une restauration adaptée qui facilitera sa mise en action future. Trois postes de restauration sont ainsi prévus : création d'un nouveau panier en osier, révision du système de portage à courroies facilement réglable et adaptable, installation d'un système de roues permettant de passer d'un portage traditionnel à une solution amovible. La restauration est prévue par l'atelier Les Facteurs de Géants (Paillencourt – 59), dans le respect des techniques traditionnelles.

➤ Sensibilisation culturelle et sorties de la géante

Le géant sera amené à sortir/défiler plusieurs fois par an notamment dans la région Hauts-de-France et principalement dans le département du Nord. En 2024, 6 sorties du géant sont prévues : carnaval de Roubaix, carnaval de Denain, ronde des géants de Saint-Amand-les-Eaux, carnaval de Maubeuge, forum des associations de Roubaix, carnaval de Mazingarde.

Le projet ne prévoit pas d'actions de médiation spécifiques.

DEMANDE DE SUBVENTION 2024

Budget Prévisionnel

Dépenses : **3 500 €**

Recettes :

2 450 € Fonds propres

1 050 € Département du Nord

Taux d'intervention : 30%
(aide maximale : 1 050 €)

Montant sollicité : 1 050 €

PROPOSITION :

1 050 €

DEMANDE DE SUBVENTION 2024

Au titre du Soutien à la Vie Culturelle (SVC)



PRESENTATION DE LA STRUCTURE

Nom	Les amis du Caou	Arrondissement	Dunkerque
Discipline	Géant, patrimoine immatériel	Commune	Merville

OBJET DU PARTENARIAT

Recréation du Géant Caou



➤ Présentation du géant

Lors de la révolte des gueux en 1566, les Mervillois enfermèrent un chat, symbole de luxe et représentation du diable, dans le tabernacle de l'église paroissiale. C'est pour cette raison qu'il fut baptisé du nom du "CAOU" (chat en patois picard). La sortie d'un premier Caou sur un char eut lieu en 1955 lors de la traditionnelle cavalcade du Lundi de Pâques à Merville, puis du 2^{ème} Caou en 1987.

En février 1998, lors de la réunion de la commission de la jeunesse, les jeunes émirent, à la municipalité, le vœu que soit reconstruit **un Caou géant**. Une association fut créée « Les Amis du Caou » dont l'objectif était la réalisation de ce géant qui fut construit par Albert Uyttenhove : constructeur de géant de Lille. C'est sous sa direction que 6 à 8 jeunes de l'association, tous bénévoles, construisirent le géant.

Le Caou est un géant porté par 2 porteurs de 5 mètres de haut pour un poids de 125 kg. Il porte un habit bleu, une jupe jaune d'or, un collier aux armoiries de Merville. Il a été baptisé le 08 Avril 2000

➤ Recréation

Depuis quelques années l'état général du géant Caou, âgé de 24 ans, s'est dégradé. Sa structure se détériore compromettant sa bonne stabilité ce qui rend ses sorties/déplacements complexes et insécurisés. Les habits avec le temps sont délavés et le poil s'abîme. Soucieuse de continuer à perpétuer et développer la tradition des géants du Nord, l'association a décidé de la création d'un nouveau géant « Caou » à l'identique de l'ancien. La récréation est prévue par le facteur de géant Pierre Loyer. Hauteur environ 4m50, tête démontable.

➤ Sensibilisation culturelle et sorties du géant

Le géant sera amené à sortir/défiler plusieurs fois par an notamment dans la région Hauts-de-France, en Belgique, dans l'Est au carnaval de Mulhouse, à Metz et également à Saumur. Ainsi que des sorties régulières : la cavalcade du Lundi de Pâques à Merville, la ducasse du Hameau du Sart, le Lundi de pentecôte, les fêtes de Gayant à Douai. Proposition de visites de la salle où est entreposé le géant avec des explications sur sa construction et des démonstrations de portage pour les enfants des écoles. Egalement sorties lors de certaines rencontres franco allemandes, des clubs d'ainés... Investissement dans la vie associative de Merville et de ses habitants

Le Caou est demandé lors de manifestations sportives, la retraite aux flambeaux, Noël, des inaugurations. Il assiste chaque année au calendrier des géants et aussi au forum des géants.

DEMANDE DE SUBVENTION 2024

Budget Prévisionnel

Dépenses : 17 000 €

Recettes : 2 000 € ville de Merville
4 500 € Crédit Agricole
7 500 € Fonds propres
3 000 € Département du Nord

Taux d'intervention : 30%
(aide maximale : 3 000 €)

Montant sollicité : 3 000 €

PROPOSITION :

3 000 €

**Attribution de subventions de fonctionnement au titre
de l'accompagnement de projets en réseau de musées thématiques**

TETES DE RESEAU	PORTEUR 2024	TYPE DE PROJET	Nombre de Musées Thématiques concernés	Subvention 2023	Montant sollicité 2024	Montant proposé CP 18/11/2024
Espace 36, association d'Art Contemporain	Espace 36, association d'Art Contemporain	Tête de réseau	2	-	15 000 €	15 000 €
Musée de la Résistance commune de Bondues	Musée de la Résistance commune de Bondues	Tête de réseau	4	20 000 €	20 000 €	20 000 €
Université Polytechnique Hauts-de-France	Université Polytechnique Hauts-de-France	Tête de réseau	7	-	16 600 €	16 600 €
			TOTAL	20 000 €	51 600 €	51 600 €

DEMANDE DE SUBVENTION 2024

Musées thématiques – tête de réseau temporaire



PRESENTATION DE LA STRUCTURE

Nom	Espace 36, Association d'art contemporain	Tiers	462023
Président	Claudie VIDOR	Responsable	Benoît Warzée
Territoire d'action	Région	Arrondissement	Dunkerque
Thématique	tête de réseau (2 musées thématiques)	Siège	Saint-Omer

Activité générale

Agréé « jeunesse et éducation populaire » et « Entreprise solidaire », l'espace 36 axe ses objectifs autour de l'aide à la création contemporaine et de la sensibilisation du public à l'art contemporain. Les actions se déclinent entre la mise en place d'expositions et d'ateliers de pratiques artistiques où le travail de médiation est essentiel. Ces activités sont réalisées dans une dynamique de partenariat avec des structures culturelles et sociales sur le territoire de l'Eurorégion.

L'articulation entre la création contemporaine et l'identité patrimoniale est au cœur du projet culturel de l'association depuis plus d'une quinzaine d'années (cf. <http://espace36.free.fr>).

OBJET DU PARTENARIAT

Fort de son expertise et son expérience, l'espace 36 propose de poursuivre la coordination des écomusées et musées de société de Flandre, qui souhaitent ouvrir leur programmation culturelle à l'art contemporain, en capitalisant le savoir-faire accumulé lors de ses projets « Découvrir/Ontdekken » 2013-2015, « Chambre d'échos » 2017, « Traverser/Oversteken – SacréFils&Fillles » 2018-19 et « Nicolas Tourte Parcours parallèle » 2021-22.

Actions prévisionnelles 2024-25

Pour ce 5^e projet entre des écomusées et musées de société de Flandre et l'art contemporain, l'espace 36 souhaite initier un travail de médiation-créative entre les artistes plasticiens-designers du collectif Faubourg 132, Léa Barbier et Jason Michel, en relation directe avec les habitants. Ces derniers proposeront de poser un regard inédit sur les objets artisanaux (patrimoine matériel) et les savoir-faire et gestes (immatériel).

Le Musée de la vie rurale de Steenwerck, l'écomusée « Les Racines de la vie rurale » de Ledringhem et celui de la Rubanerie à Comines vont participer au projet qu'ils pourront valoriser par une communication propre et une présentation publique. Une seconde phase du projet sera proposée à l'appel à micro-projet INTERREG VI afin d'organiser une journée d'étude en 2026 en partenariat avec le Centre d'Innovation et de Design du Grand-Hornu, mais aussi une exposition rétrospective de l'ensemble des créations à Saint-Omer (62).

Le public habituel de l'espace 36 sont les jeunes adultes, mais ces manifestations permettront aussi d'attirer des visiteurs des territoires géographiquement voisins dans une approche intergénérationnelle (dunkerquois, lillois, audomarois, calaisis, Belgique). L'espace 36 prend en charge la coordination des musées avec les artistes, les frais liés aux droits d'auteur, à l'organisation matérielle des ateliers, et la communication sur le site internet et les réseaux sociaux de l'association (Facebook, Instagram, Twitter et Vine).

Collaborations prévues : avec la Communauté de Communes des Hauts de Flandre et les partenaires habituels de l'espace 36.

Evaluation du partenariat du précédent projet (2021-22)

Organisé dans quatre musées (Hazebrouck, Hondchoote, Rubrouck, Wormhout) en partenariat avec des médiathèques (Rexpoëde, Rubrouck et Wormhout) du 1^{er} août au 19 septembre 2021, intégrant les Journées Européennes du Patrimoine, le « Parcours parallèle » de Nicolas Tourte a permis de développer des liens entre collections historiques et ethnographiques et art contemporain qui semblent correspondre à une véritable attente du public et permettent aux musées concernés de renouveler leur offre culturelle.

- Aspects positifs :

- Rencontres fructueuses entre un artiste et des collections historiques et ethnographiques avec des créations contemporaines inédites ; une œuvre de l'artiste a finalement intégré les collections de Rubrouck.
- Partage de savoir-faire entre des musées et la tête de réseau.
- Création d'une brochure présentant les expositions ; retombées dans les médias locaux ; échanges et circulation de publics (1 500 visiteurs pour les expositions, 120 pour les ateliers).

- Difficultés rencontrées :

- Compétences techniques en régie d'œuvres contemporaines à développer au sein des musées (accrochage, éclairage, mise à distance).

- Évolution attendue :

- Entretenir la dynamique d'un réseau de musées autour de l'art contemporain et développer leur autonomie en matière de programmation, communication et médiation.
- Élargissement des publics et évaluation des retombées pour l'image globale des musées.

ELEMENTS FINANCIERS 2023 / ETP 2023**Situation financière de l'association**

La situation financière est saine avec un niveau de trésorerie correct pour une association qui déploie de nombreuses activités de valorisation de l'art contemporain depuis plus d'une quinzaine d'années. Son compte de résultats 2023 certifié présente des dépenses à hauteur de 163 880 € financé à 90 % par des subventions publiques (Ministère de la Culture et DRAC, Région Hauts-de-France, Département du Pas-de-Calais, Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer et ville de Saint-Omer).

Bilan financier du précédent projet (2021-22)

L'association a dépensé 69 000 € pour cette action, pour des recettes de 55 000 € et des dépenses directes des musées de 14 000€, soit largement au-delà du prévisionnel (62 200 €). L'association est largement financé en fonctionnement général par la Région Hauts-de-France et pour cette action par la Communauté de Communes des Hauts-de-Flandres (10 000 €).

Budget réalisé	55 075 €	Nombre de salariés en ETP en 2023	0,5
% subvention dép. Dpt/budget réalisé	43,5%	% ressources propres/budget réalisé	0%

SOUTIEN DEPARTEMENTAL

Subventions attribuées 2012-18 : 16 à 22 590 €/an - 2020 : 30 000 €

DEMANDE DE SUBVENTION 2024

Budget Prévisionnel	46 500 €	Montant sollicité auprès du CD59 en 2024 : 15 000 € (32,2%)
BP actions retenues	46 500 €	Autre financeur public : CCHF et Région
PROPOSITION :	15 000 €	

DEMANDE DE SUBVENTION 2024

Musées thématiques – tête de réseau pérenne



PRESENTATION DE LA STRUCTURE

Nom	Musée de la Résistance - Commune de Bondues	Tiers	2926
Maire	Patrick DELEBARRE	Responsable	Estelle Delebarre Dupont
Territoire d'action	Région	Arrondissement	Lille
Thématique	tête de réseau (4 musées thématiques)	Siège	Bondues

Activité générale du musée

Equipement municipal, le musée de la Résistance de Bondues est implanté dans le fort Lobau, construit après la guerre de 1870, et lieu d'exécution de 68 résistants de la région pendant la Seconde Guerre mondiale ; occupé lors des deux conflits mondiaux, le fort a été en grande partie détruit lors du départ des troupes allemandes, en septembre 1944. Objets, documents d'époque, scènes reconstituées sont présentés et un parcours pédagogique évoque depuis 1997, la presse clandestine, le renseignement, la grande grève des mineurs de 1941, les réseaux d'évasion, la déportation. Il enrichit régulièrement ses collections grâce aux dons et acquisitions.

Plus de 5 000 objets et documents d'archives en font un haut lieu de mémoire de la Résistance et de la déportation dans le Nord. Reconnu à l'échelle régionale en termes de tourisme de mémoire, le musée est clairement identifié comme pôle ressources par les partenaires nationaux (Ministères des Armées, de l'Education Nationale, Fondations, Universités, Musées et sites de mémoire) ; il organise régulièrement des journées d'étude et collabore avec des sites prestigieux à l'échelle régionale, comme la Coupole d'Helfaut ou l'Historial de Péronne.

Depuis 2018, ce musée a engagé un projet d'extension et de modernisation du parcours de visite avec des technologies numériques, soutenu par le Département au titre des Projets Territoriaux Structurants (500 000 €, CP 27/09/21). Le musée de la Résistance de Bondues a intégré une dynamique lancée par le Département du Nord en 2009, à l'occasion du 90^{ème} anniversaire de la Première Guerre mondiale, notamment grâce au projet INTERREG IV *TransMusSites 14-45*.

OBJET DU PARTENARIAT

La coordination du réseau « Mémoire 14-45 » initiée par le Développement des Musées thématiques du Département du Nord grâce au financement européen INTERREG IV a été transférée au musée de la Résistance de Bondues en 2019 en partenariat avec le Fort Leveau de Feignies, les musées des Canonnières sédentaires de Lille, l'Association Alloeu Terre de Batailles et le Fort des Dunes à Leffrinckoucke ainsi que les musées de France de la Bataille de Fromelles, d'Histoire et d'Archéologie de Harnes (62), de Bullecourt 1917-Jean et Denise Letaille (CD62), ainsi que la Maison natale Charles de Gaulle. La Coupole, Centre d'Histoire et Planétarium 3D à Wizernes (62) vient d'intégrer le réseau. Entre les musées concernés, elle permet :

- la mutualisation des compétences en communication, médiation, recherche, conservation et régie des collections, et inventaire, grâce à des séances de formation formalisées et à des contacts informels (réseaux sociaux, mails, etc.), en vue d'une professionnalisation des pratiques ;
- la numérisation et valorisation des collections des membres du réseau, par le biais d'une base commune et d'un portail en ligne accessible au plus large public (amateurs, chercheurs, étudiants, scolaires, publics éloignés, public étranger, etc.).

Les quatre administrateurs du réseau sont le Musée de la Résistance de Bondues, le Musée de la bataille de Fromelles qui a obtenu l'appellation « musée de France » en avril 2023, la société Axiell-Mobydoc et le Musée des Canonnières sédentaires.

De multiples opportunités s'offrent aux sites en termes de création, d'échanges et de partage de pratiques, dans un contexte où le public est à la recherche de nouvelles expériences de visite, notamment virtuelles dans le contexte épidémique.

Actions prévisionnelles 2024-25

En tant que tête de réseau pérenne de musées thématiques, le musée de la Résistance de Bondues propose de dynamiser le réseau « Mémoire 14-45 » et d'accompagner la montée en qualité des sites : le renouvellement de son équipe permet le recrutement en 2024 d'une expertise dans le domaine du numérique patrimonial et l'implication accrue des agents du Musée de la Bataille de Fromelles (MEL). Grâce au logiciel Micromusée de la Société Mobydoc/Axiell moissonnable à l'échelle nationale et bientôt européenne, la campagne d'inventaire doit se poursuivre selon des normes professionnelles car elle reste déterminante pour faire connaître les collections et les valoriser auprès de nombreux partenaires tels que l'Education Nationale et l'Enseignement supérieur, mais aussi des sociétés de production travaillant pour les chaînes de télévision publiques. En effet, contribuer à l'enseignement de la citoyenneté est une priorité car les groupes scolaires représentent jusqu'à 50% du public de certains sites.

Depuis 2019, le musée a pris totalement en charge financièrement le portail quadrilingue www.memoire14-45.eu : CMS repensé, traduction allemande et CultureConnect, outil de création d'expositions virtuelles, hébergement et licence du logiciel. Les autres musées participent activement à la numérisation et la mise en ligne de leurs collections sur ce portail. La création de nouveaux profils d'utilisateurs permettrait aux membres de gagner en autonomie dans la gestion du logiciel d'inventaire et du portail.

En tant que membre actif du réseau national des Musées et Mémoires des Conflits Contemporains (MMCC) du Ministère des Armées aux côtés d'autres sites nordistes, le musée de la Résistance de Bondues représente aussi le réseau départemental auprès de l'Etat.

Collaborations prévues : l'Association du souvenir de la résistance et des fusillés du fort de Bondues, le Réseau des Musées et Mémoires des Conflits Contemporains du Ministère des Armées, l'Historial de Péronne (80) et le Réseau régional *Mémhisto*, les Universités de Lille, l'Office National des Anciens Combattants.

Evaluation du partenariat de l'année 2023-1^{er} semestre 2024

Pour la 5^e année de coordination du réseau « Mémoire 14-45 », le Musée de la Résistance de Bondues a bien poursuivi la professionnalisation des pratiques et la mise en ligne des collections, notamment pour les nouveaux membres du réseau ne bénéficiant pas encore d'une interface en ligne.

Aspects positifs

- 26 164 notices d'inventaire dont près de 8 359 accessibles sur le portail en ligne en trois langues ; 80 % des notices avec visuel ; enrichissement des thesauri,
- Fréquentation quasiment doublée après la crise épidémique : 8 600 utilisateurs internautes entre mai 2022 et mai 2023 (78% de français, 3% de nord-américains, 6% de belges, 4% d'allemands, 2,4% Royaume-Uni) ; rajeunissement de l'audience,
- quatre administrateurs de la base d'inventaire *Micromusée 7* qui interviennent sur le thesaurus et lors de formations ; existence de conventions de mise à disposition d'un logiciel d'inventaire et portail, ainsi que de matériel de photographie et numérisation entre la tête de réseau et les membres,
- Achat d'une licence en 2021 pour la création d'expositions virtuelles (CultureConnect).
- CMS repensé pour une future gestion plus fluide, travail professionnel sur les métadonnées, le web sémantique et l'entrepôt OAI avec le prestataire Mobydoc.

Difficultés rencontrées

- Mise en place d'une méthodologie de travail spécifique au fonctionnement en réseau de musées aux tailles et aux statuts juridiques différents ; renouvellement des musées lors du transfert de la coordination entre le Département du Nord et le Musée de la Résistance de Bondues.
- Retard des travaux de rénovation du Musée de la Résistance de Bondues ; départ des deux salariées du musée en 2023.

Évolution attendue

- Consolider et poursuivre la dynamique de réseau enclenchée.
- Consultation du portail possible en allemand (4^e langue).

ELEMENTS FINANCIERS 2023 / ETP 2023

Situation financière du musée de la Résistance de Bondues

Selon le compte de résultat de la Mairie, grâce à une comptabilité analytique, le musée de la Résistance de Bondues était doté de 161 256 € en 2023, dont 42 603 € pour le bâtiment (énergie, eau, entretien et frais de réception), 41 773 € pour les dépenses directes du musée et 76 880 € pour le personnel.

Pour 2024, le Budget Prévisionnel pour les dépenses directes (hors personnel) est de 34 900€ en fonctionnement et de 35 000€ en investissement/équipement.

Bilan financier de « Mémoire 14-45 » pour 2023-24

Le réseau aura dépensé approximativement 37 500 € en décembre 2024 pour de la numérisation des collections et la saisie, la mise en ligne, la valorisation et la diffusion, l'acquisition de petit équipement (matériel photographique, fournitures de conservation), l'hébergement de la base de données et du portail, l'achat de l'outil Culture Connect pour le développement d'expositions virtuelles et le personnel (équivalent de trois mois à temps plein). Il bénéficie tous les ans d'un financement dans le cadre de l'appel à projet DRAC pour la numérisation des collections muséales.

Budget réalisé	37 500 €	Nombre de salariés en ETP en 2023-24	0,25
% subvention dép. Dpt/budget réalisé	53,3%	% ressources propres/budget réalisé	7%

SOUTIEN DEPARTEMENTAL

Subventions attribuées De 2018 à 2022: 15 000 € à 23 047 €/ 2023 : 20 000 €

DEMANDE DE SUBVENTION 2023

Budget Prévisionnel 2022	40 000 €	Montant sollicité auprès du CD59 en 2023 : 20 000 € (50%)
BP actions retenues	40 000 €	Autre financeur public : DRAC (28,5%)
PROPOSITION :	20 000 €	

DEMANDE DE SUBVENTION 2024

Musées thématiques – tête de réseau temporaire



PRESENTATION DE LA STRUCTURE

Nom	Université Polytechnique Hauts-de-France	Tiers	631857
Président	Abdelhakim Artiba	Responsable	Arnaud Huftier et Makram Mestiri
Territoire d'action	Région	Arrondissement	Valenciennes
Thématique	tête de réseau (au moins 7 musées thématiques)	Siège	Valenciennes

Activité générale de l'Université Polytechnique Hauts-de-France et de sa chaire Tourisme et Valorisation du Patrimoine

Créée en septembre 2019 par décret, l'Université Polytechnique Hauts-de-France est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel suite à la fusion de l'Université de Valenciennes, de l'École Supérieure d'Art et de Design de Valenciennes et de l'École Supérieure d'Art de Cambrai.

Lancée en mars 2022, sa Chaire d'excellence Tourisme et Valorisation du Patrimoine (TVP), rattachée au laboratoire de recherche LARSH, est issue d'un partenariat entre l'Université et la Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut (CAPH) : elle assure l'ancrage territorial de l'Université tout en innovant dans les enjeux du tourisme durable et de la valorisation du patrimoine, notamment grâce à son axe « Tourisme, Patrimoine & Numérique » et la mise en œuvre d'applications intégrant la réalité augmentée et virtuelle. La Chaire TVP s'appuie sur l'expertise en humanités numériques de la Chaire Junior Patrimoine Numérique (PatriNum) qui vise à apporter des solutions innovantes à la numérisation du patrimoine et à sa scénarisation en réalité augmentée tout en analysant son impact.

OBJET DU PARTENARIAT

La Chaire TVP de l'Université Polytechnique développe un projet « Ecomusée virtuel de La Porte du Hainaut », une plateforme numérique commune renforçant la visibilité et l'attractivité des musées de La Porte du Hainaut quel que soit leur statut (communal, associatif), leur taille et leurs collections (histoire industrielle, artistique, ethnographique et naturelle).

Pour ses visiteurs, l'écomusée virtuel offrira une expérience interactive et immersive permettant d'explorer les collections et les expositions des différents musées. Pour les chercheurs, les enseignants et les professionnels de la Culture, il proposera des technologies éducatives de pointe, leur permettant d'interagir dans un environnement 3D favorisant un apprentissage interactif et collaboratif.

Ses objectifs recherchés sont donc :

- une visibilité collective accrue pour les musées
- une mutualisation de leurs ressources
- une approche réinventée du patrimoine muséal de la CAPH
- des objectifs éducatifs ambitieux grâce à des ressources pédagogiques de pointe

L'investissement numérique de ce Métavers, accessible via une Plateforme d'Expériences Immersives Apprenantes (PEIA), nommée VECOS (Virtual Education Collaborative System) est financé notamment à hauteur de 5 millions d'euros par France 2030 (DemoES).

Actions prévisionnelles 2024-25

Les musées de la CAPH qui souhaitent participer à cet écomusée virtuel sont ceux de la Résistance en zone interdite (Denain), de l'Art Photographique (Mortagne-du-Nord), la Calèche Avesnoise (Avesnes-le-Sec), la Maison de la Typographie (Haspres), l'Espace Mémoire et Patrimoine (Rumegies), l'écomusée « Il était une fois la Sentinelle » (La Sentinelle) ainsi que la Maison de la Forêt (Raismes). Plusieurs autres sont en cours d'intégration comme l'Historial amandinois et la Maison Louise de Bettignies, centre d'interprétation (Saint-Amand) ainsi que les musées de France du territoire.

Le projet est constitué de plusieurs actions :

- la coordination de l'ensemble des parties prenantes impliquées
- l'organisation d'ateliers pratiques pour les responsables des musées afin de numériser en 3D et d'utiliser VECOS
- la sélection et la numérisation des objets, après avoir défini un Projet Scientifique et Culturel de l'écomusée virtuel
- l'accompagnement dans la création d'expositions interactives et attrayantes (scénarisation virtuelle)

Un conventionnement avec les musées est prévu afin que les données informatiques soient générées dans une optique FAIR (« faciles à trouver, accessibles, interopérables et réutilisables ») au sein d'un plan de gestion des données.

Les internautes ciblés sont les visiteurs et touristes (avant ou après leurs visites physiques), les chercheurs et historiens, les enseignants, élèves et étudiants, les opérateurs culturels et muséographiques, le public international, les technophiles et innovateurs.

Aucune contribution financière ne sera demandée aux musées et aux internautes.

Collaborations prévues : l'Office du Tourisme de La Porte du Hainaut, la CAPH, les musées volontaires du territoire.

ELEMENTS FINANCIERS 2023 / ETP 2023

Situation financière de l'Université Polytechnique Hauts-de-France

Selon son compte de résultats, l'Université présente un compte de résultat de 118 613 704 € en 2023 avec des subventions publiques de 105 310 908 €.

Le financement départemental permettra notamment de prolonger les missions d'un stagiaire, déjà engagé sur le projet d'écomusée virtuel depuis février dernier, pour une durée de sept mois supplémentaires en CDD puisque l'investissement du Métavers a déjà financé d'autres projets pédagogiques et que les enseignants chercheurs sont rémunérés par l'Université.

SOUTIEN DEPARTEMENTAL

Subventions attribuées

Aucune pour la culture et les Musées thématiques

DEMANDE DE SUBVENTION 2024

Budget Prévisionnel 2022	41 987,50 €	Montant sollicité auprès du CD59 en 2024 : 16 600 € (39,5%)
BP actions retenues	41 987,50 €	Autre financeur public : financeurs habituelles de l'Université
PROPOSITION :	16 600 €	

**Attribution de subventions d'investissement au titre de l'aide
à l'aménagement des musées thématiques**

STRUCTURE	PROJET	Montant du projet	Montant sollicité	Montant proposé CP 18/11/2024
AMPAVE	étude de positionnement de l'association	1 500 €	750 €	750 €
Cœur d'Ostrevent	étude pour l'aménagement d'un musée de plein air	16 000 €	8 000 €	8 000 €
	TOTAL	17 500 €	8 750 €	8 750 €

AMPAVE – Douai
Arrondissement de Douai

Association Mémoire Patrimoine et Activités de la Voie d'Eau (loi 1901) - tiers 675581
Maison des associations, rue des potiers, 59 500 Douai (ampave59@gmail.com).
Présidente : Christine Dericq.

Bâtiments communaux.



Nature de l'investissement : étude de positionnement de l'association

Maître d'ouvrage : Association Mémoire Patrimoine et Activités de la Voie d'Eau (AMPAVE)

Descriptif : Fondée en 2010, avec près de 70 adhérents, dans un local mis à disposition par la ville de Douai, l'AMPAVE a pour objet de faire connaître la voie d'eau en sensibilisant le public au transport fluvial et en recueillant la mémoire des anciens professionnels. En proposant des consultations sur place et des prêts d'exposition, l'association s'ouvre notamment grâce à un programme d'animations scolaires et un partenariat récent avec Artconnexion. Elle participe aussi aux débats et aux ateliers sur le Canal Seine Nord Europe.

Après quatorze années d'existence, elle souhaite mieux définir ses priorités, développer des nouvelles actions pour renouveler les adhérents vieillissants et ses partenaires ainsi que mieux valoriser son fonds documentaire.

Concordance avec les politiques départementales : accompagnement du développement des musées thématiques (aide à l'aménagement : étude 50 %)

Coût de l'investissement : 1 500 € TTC

Montage financier

Département du Nord	50 %	750 €
AMPAVE	50%	750 €
Total TTC		1 500 €

Echéancier des travaux : fin 2024-2025

**Cœur d'Ostrevent – Lewarde
Arrondissement de Douai**

Cœur d'Ostrevent - tiers 353790.

Allée du Bois, 59 287 Lewarde.

Président : Frédéric Delannoy ; directrice de la culture : Emeline Ducrocq.

Collections d'objets communales, intégrées ou non à un musée de France.



Nature de l'investissement : étude pour l'aménagement d'un musée en plein air

Maître d'ouvrage : Cœur d'Ostrevent

Descriptif : En partenariat avec le Cercle historique du Val de Scarpe, le Musée de la Chartreuse de Douai, le Centre minier et la ville de Lewarde, la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent envisage d'aménager un circuit de visite valorisant le patrimoine géologique et architectural lié au grès, grâce aux mobilités douces, dans le cadre du Schéma Stratégique des espaces de nature et récréatifs du Bassin Minier du Nord.

Au sein du Bassin minier « paysage culturel » inscrit au Patrimoine Mondial de l'UNESCO, ce serait l'un des premiers projets de la Communauté de Communes pour valoriser le patrimoine de son territoire. Suivie par des comités technique et de pilotage auxquels le Département sera convié, l'étude est prévue en trois phases (analyse du contexte, conception du projet et planification) afin d'estimer les coûts de la mise en place de cet espace muséal en extérieur.

Concordance avec les politiques départementales : accompagnement du développement des musées thématiques (aide à l'aménagement : étude 50 %)

Coût de l'investissement : 16 000 € HT

Montage financier

Département du Nord	50 %	8 000 €
Cœur d'Ostrevent	50%	8 000 €
Total HT		16 000 €

Echéancier des travaux : fin 2024-2025

Réseau départemental de développement culturel en milieu rural

Commission Permanente du 18 novembre 2024

Arrondissement	Structures	Subvention attribuée pour projets 2023 (CP 21/11/2022)	Subvention attribuée pour projets 2024 (CP 18/12/2023)	Proposition subvention pour projets 2025 (CP 18/11/2024)
AV	Communauté de communes du Pays de Mormal	50 000 €	25 000 €	25 000 €
CA	Association Les Scènes du Haut-Escaut	50 000 €	25 000 €	25 000 €
CA	Communauté de communes du Pays Solesmois	45 000 €	22 500 €	22 500 €
DK	Communauté de communes de Flandre Intérieure	40 000 €	20 000 €	20 000 €
DK	Communauté de communes des Hauts de Flandre	35 000 €	17 500 €	17 500 €
DO	Communauté de communes Cœur d'Ostrevent	50 000 €	25 000 €	25 000 €
DO	Syndicat Intercommunal de la Région d'Arleux	50 000 €	25 000 €	25 000 €
DO et LI	Association des rencontres Culturelles en Pévèle-Carembault	40 000 €	20 000 €	20 000 €
LI	Association Le Fil et la Guinde (pour le territoire de la Vallée de la Lys et de la Haute-Deûle)	46 000 €	23 000 €	23 000 €
	TOTAL	406 000 €	203 000 €	203 000 €



Musées Thématiques

**CONVENTION ENTRE LE DEPARTEMENT DU NORD
ET
L'ASSOCIATION XXXXX**

La délibération du 22 mai 2017 présentant les orientations de la politique culturelle départementale met la solidarité territoriale et sociale ainsi que l'innovation au cœur de son ambition. Souhaitant contribuer plus encore à un développement équilibré des territoires en matière culturelle, la politique culturelle repose son action sur trois axes stratégiques :

- 1) une culture départementale centrée sur le rôle de solidarité territoriale, en ayant une attention particulière aux territoires ruraux et aux territoires les moins dotés et structurés ;
- 2) une action orientée en faveur des publics prioritaires départementaux grâce aux actions de médiation ;
- 3) un soutien à l'innovation culturelle en faisant émerger des projets innovants et des pratiques innovantes dans l'utilisation des nouveaux outils.

La mise en œuvre des actions soutenues dans le cadre de la politique culturelle doit s'articuler avec les autres politiques départementales (aménagement du territoire, ruralité...).

La présente convention s'appuie sur la continuité des dispositifs antérieurs tout en tenant compte des axes de la politique du 22 mai 2017.

En conséquence, il est convenu ce qui suit :

Entre le Département du Nord, représenté par Monsieur Christian POIRET, Président du Département du Nord, autorisé par délibération de la Commission Permanente du Conseil départemental du XXXXX ;

Et l'association XXXXX, représentée par son Président, Monsieur XXXXX ;

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : L'association XXXXX coordonne le réseau des musées de Flandre grâce à la convention triennale avec XXXXX.

Article 2 : En relation avec les orientations définies précédemment, le partenariat porte sur le programme d'activités 2024 :

-
-
-
-
-
-

Article 3 : Ce projet culturel consistera à mener les actions prévisionnelles suivantes :

-
-
-

Article 4 : Le partenariat opérationnel sera le suivant : XXXXX.

[Tapez ici]

Article 5 : Les moyens envisagés pour mettre en œuvre le projet sont les suivants :

-
-
-

Article 6 : Le budget prévisionnel du projet culturel établi avant la crise sanitaire s'élève à :

<u>DEPENSES PREVISIONNELLES</u>		<u>RECETTES PREVISIONNELLES</u>	
		Département du Nord	€
		Autres financeurs	€
TOTAL	€	TOTAL	€

Article 7 : Le plan de communication envisagé pour mettre en œuvre ce projet culturel est le suivant :

-
-
-

Article 8 : Le Département du Nord et l'association XXXXX conviennent d'un commun accord d'une évaluation quantitative et qualitative du projet et comprendra :

-
-
-

L'association XXXXX s'engage à tout mettre en œuvre pour permettre aux services départementaux d'être partie prenante de cette évaluation.

Cette évaluation se traduira par un bilan synthétique du projet et un bilan financier.

Article 9 : Le Département s'engage à financer le projet culturel à hauteur de XXXXX €.

L'association XXXXX s'engage à fournir pour le 31 mai 2025, le bilan de(s) opérations financées en 2024 (résultats de l'activité et budget réalisé).

Article 10 : Le Département du Nord se réserve le droit de contrôler ou de faire contrôler, à tout moment, sur pièce, sur place et sans préavis, par toute personne désignée à cet effet, le déroulement ou l'effectivité des activités de l'association XXXXX, ainsi que tous documents budgétaires et comptables.

Article 11 : S'il apparaît, y compris après expiration ou dénonciation de la présente convention, qu'une partie du financement départemental n'a pas été ou ne sera pas utilisée, ou bien qu'elle n'a pas été utilisée conformément aux obligations contractuelles ou réglementaires, le trop perçu est reversé au Département.

Article 12 : Le soutien du Département du Nord à l'action visée à l'article 3 sera mis en valeur par la l'association XXXXX, notamment sur tous les supports de communication destinés à ses membres et à son public (affiches, plaquettes, flyers, site web, réseaux sociaux, etc.) par l'intégration du logo du Département du Nord téléchargeable sur services.lenord.fr/partenaires-finances et/ou par la mention écrite : « Action soutenue par le Département du Nord ».

Article 13 : La convention est conclue pour la durée nécessaire à l'exécution du projet culturel défini à l'article 3, soit un an.

Article 14 : La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre partie, par lettre recommandée avec accusé de réception, avec effet à l'expiration d'un délai de trois mois civils francs.

Article 15 : Le Tribunal Administratif de Lille est compétent pour juger des litiges relatifs à la présente convention.

Fait à Lille, le

Monsieur XXXXX
Président de l'association XXXXXX
XXXXXX

Monsieur Christian POIRET
Le Président du Département
du Nord



Réseau de développement culturel
en milieu rural

CONVENTION ENTRE LE DEPARTEMENT DU NORD

ET

XXXXX

INTRODUCTION :

La délibération du 22 mai 2017 présentant les orientations de la politique culturelle départementale met la solidarité territoriale et sociale ainsi que l'innovation au cœur de son ambition. Souhaitant contribuer plus encore à un développement équilibré des territoires en matière culturelle, la politique culturelle repose son action sur trois axes stratégiques :

- 1) une culture départementale centrée sur le rôle de solidarité territoriale, en ayant une attention particulière aux territoires ruraux et aux territoires les moins dotés et structurés,
- 2) une action orientée en faveur des publics prioritaires départementaux grâce aux actions de médiation,
- 3) un soutien à l'innovation culturelle en faisant émerger des projets innovants et des pratiques innovantes dans l'utilisation des nouveaux outils.

La mise en œuvre des actions soutenues dans le cadre de la politique culturelle doit s'articuler avec les autres politiques départementales (aménagement du territoire, ruralité...). La présente convention s'appuie sur la continuité des dispositifs antérieurs tout en tenant compte des axes de la politique telle qu'adoptée le 22 mai 2017.

En conséquence :

Entre le Département du Nord représenté par Monsieur Christian POIRET, Président du Département, autorisé par délibération de la Commission Permanente du Conseil départemental du XXXX.

Et la Communauté de communes / l'association XXXX représentée par son Président, XXXX ;

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Le Département du Nord renouvelle son partenariat avec XXXX pour la mise en œuvre du volet d'actions culturelles 2025 du projet culturel de territoire pluriannuel du Réseau départemental de développement culturel en milieu rural dans les communes de sa zone d'influence.

Article 2 : En relation avec les orientations définies précédemment et conformément aux engagements de la charte du Réseau départemental de développement culturel en milieu rural, l'objectif opérationnel de ce projet culturel est d'offrir aux habitants du département une offre culturelle de qualité et de proximité. XXXX s'engage à mettre en œuvre les actions 2025 de son projet culturel de territoire. Celui-ci formalise l'action culturelle que le réseau souhaite mettre en place en réponse aux enjeux identifiés de manière concertée sur le territoire (diagnostic culturel de territoire, tables rondes, etc.).

Ainsi, le projet doit :

- viser la mise en place de propositions artistiques et culturelles de qualité et cohérentes dans leur ensemble (professionnalisme, pluridisciplinarité, etc.),
- faire une part importante à la médiation (actions impliquant les habitants et inscrites dans la durée) en direction de l'ensemble des citoyens et notamment les publics les plus éloignés de la culture,
- prendre en compte des enjeux de développement plus global du territoire,
- prévoir le fonctionnement et la gouvernance du réseau (un coordinateur formé au développement culturel, la mutualisation, la concertation, le maillage des partenaires et l'appui sur les réseaux existants, etc.),

- favoriser la transversalité avec les autres réseaux (lecture publique, insertion par la culture, musées thématiques, tourisme, personnes âgées, personnes handicapées, établissements scolaires notamment collèges, etc.),
- anticiper sa faisabilité (budget pluriannuel, recherche de financements complémentaires, etc.).

Article 3 : En qualité de structure relais du réseau départemental de développement culturel en milieu rural, XXXX, tête de réseau, s'engage à :

- dédier une ou plusieurs personnes qualifiées pour assurer la coordination du réseau territorial et la mise en œuvre de son projet culturel de territoire,
- participer aux temps/actions fédérateurs du réseau départemental (réunions mensuelles, formations, rencontres, préparation et mise en œuvre de projets communs, etc.) qui visent notamment à la réflexion et l'expérimentation communes, la capitalisation et la mutualisation des connaissances, expériences et compétences au sein du réseau,
- mutualiser des moyens et des actions avec les autres têtes de réseaux de développement culturel du département, de manière à faciliter la réalisation de projets et/ou à faire des économies.

Article 4 : Pour la réalisation de ce projet, le Département du Nord accorde à XXXX une subvention de XX XXX €.

Le Président de XXXX s'engage à transmettre avant le 31 mai 2025 :

- le bilan des opérations financées en 2024 (résultat de l'activité et budget réalisé analytique),
- les comptes de résultat et bilan financier de l'association pour l'année 2024 faisant apparaître distinctement la part réservée au réseau (*uniquement pour les associations*).

Article 5 : Le Département du Nord se réserve le droit de contrôler ou de faire contrôler, à tout moment, sur pièce, sur place et sans préavis, par toute personne désignée à cet effet, le déroulement ou l'effectivité des activités de XXXX ainsi que tous documents budgétaires et comptables.

Article 6 : S'il apparaît, y compris après expiration ou dénonciation de la présente convention, qu'une partie du financement départemental n'a pas été ou ne sera pas utilisée, ou bien qu'elle n'a pas été utilisée conformément aux obligations contractuelles ou réglementaires, le trop-perçu est reversé au Département.

Article 7 : Le soutien du Département du Nord à l'action visée à l'article 2 sera mis en valeur par XXXX, notamment sur tous les supports de communication destinés à ses membres et à son public (affiches, plaquettes, flyers, site web, réseaux sociaux, etc.) par l'intégration du logo du Département téléchargeable sur communication.lenord.fr.

L'accroche rédactionnelle suivante sera à insérer à l'intérieur de tout document, accolée au logo : " XXXX fait partie du Réseau départemental de développement culturel en milieu rural : une initiative du Département du Nord ».

Article 8 : La convention est conclue pour la durée nécessaire à l'exécution du projet culturel défini à l'article 2, soit un an.

Article 9 : La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre partie, par lettre recommandée avec accusé de réception, avec effet à l'expiration d'un délai de trois mois civils francs.

Article 10 : Le Tribunal Administratif de Lille est compétent pour juger des litiges relatifs à la présente convention.

Fait à Lille, le

XXX
Président(e) de XXX

Le Président
du Département du Nord

COMMISSION PERMANENTE
Réunion du 18 novembre 2024

OBJET : Attribution de subventions au titre de la politique culturelle et demande de subvention au titre de l'archéologie préventive

A) LE SOUTIEN A LA VIE CULTURELLE

1) Soutien à la création et à la restauration de géants

Le Département du Nord soutient la création et la restauration de géants, dans la tradition du patrimoine culturel immatériel des géants du Nord. Les modalités d'intervention sont les suivantes :

- taux d'intervention : 30 % du coût de réalisation,
- bonification de 10 % pour les projets intégrant des actions de médiation en direction des habitants,
- subvention départementale maximale : 3 000 €.

Un dossier de restauration et un dossier de recréation de géants ont été déposés. Il est proposé de soutenir ces projets, repris en annexes 1 et 2, pour un montant total de 4 050 €.

2) Soutien à l'organisation de la Kermesse de la bière de Maubeuge

Institution du paysage culturel nordiste, la « KBM » est née en 1962 après la sortie du disque de Pierre Perrin « Un clair de lune à Maubeuge ». Devenu l'un des événements les plus importants du genre en France, elle a vu passer jusqu'à 200 000 visiteurs avant l'année de son arrêt en 1986.

La KBM a fait son retour en 2017. Depuis, un public nombreux assiste à ce rendez-vous annuel incontournable, grâce à la présence de célèbres artistes nationaux et internationaux qui viennent s'y produire.

Il est proposé de soutenir cet événement, organisé par la Ville de Maubeuge, pour un montant total de 15 000 €.

B) L'ACCOMPAGNEMENT DU DEVELOPPEMENT DES MUSÉES THÉMATIQUES

Sur le territoire du Département du Nord, plus d'une centaine de musées communaux ou associatifs n'ont pas l'appellation « musée de France » et sont qualifiés de « musées thématiques ».

Par délibérations SGA3/DECS/4/035 du 4 novembre 1991 et DAC/2009/1879 du 29 mars 2010, le Conseil général du Nord a décidé la mise en place d'une politique d'accompagnement du développement des musées thématiques, notamment par le soutien de projets en réseau et par des aides à l'aménagement.

1) L'accompagnement de projets en réseau de musées thématiques

Afin d'accompagner de manière cohérente le développement des musées thématiques sur l'ensemble du territoire, une politique de soutien financier permet d'aider à la réalisation de projets élaborés par des réseaux de musées. Ceux-ci peuvent aussi bien être thématiques que territoriaux, pérennes ou temporaires et inclure d'autres structures culturelles (musées de France, médiathèques ou archives municipales, associations culturelles...).

Les modalités d'intervention sont les suivantes :

- taux d'intervention : 30 à 50 %,
- plafond des dépenses : 100 000 € T.T.C.,
- subvention départementale maximale : 50 000 € T.T.C.

Le tableau et les fiches, joints au présent rapport, en annexe 3, reprennent les projets présentés et instruits à ce jour. Le montant total des subventions proposées s'élève à 51 600 €.

2) L'attribution de subvention d'investissement au titre de l'aide à l'aménagement des musées thématiques

L'aide à l'aménagement des musées thématiques concerne des opérations de rénovation, d'aménagement et d'extension (notamment pour le développement de surfaces d'exposition et d'animations), ainsi que de l'acquisition de matériel muséographique pour la mise en valeur et la préservation des collections dans les salles d'expositions et les réserves. Si les acquisitions d'objets ne peuvent bénéficier d'aides, les restaurations d'œuvres sont éligibles dans le cadre de redéploiement des collections s'inscrivant dans un programme global d'amélioration de leurs conditions de conservation.

Pour les communes, le taux de la subvention varie de 30 % à 40 % du montant H.T. des travaux, en fonction de leur potentiel financier et leur effort fiscal. Les associations bénéficient du taux maximum d'intervention, soit 40 % du montant T.T.C. des travaux.

Une bonification de 10 % est accordée pour tout projet :

- prévoyant la mise en place d'outils innovants pour développer l'accueil de publics spécifiques (étrangers, handicaps divers...),
- conduit par une intercommunalité,
- valorisant de manière innovante le patrimoine immatériel du Département.

Ces bonifications sont cumulables dans la limite de la subvention départementale maximale, soit 100 000 €.

Le tableau et les fiches, joints au présent rapport, en annexe 4, reprennent les projets présentés par l'association « AMPAVE » à Douai, pour laquelle il est proposé un montant de 750 € et l'attribution d'une subvention d'un montant de 8 000 € à la Communauté de Communes « Cœur d'Ostrevent » à Lewarde.

C) LE SOUTIEN AU RESEAU DE DEVELOPPEMENT CULTUREL EN MILIEU RURAL

Ce dispositif a pour objectif d'accompagner les territoires dans leur volonté de s'organiser et de mettre en œuvre des stratégies de développement culturel au service de leurs habitants.

Le réseau départemental de développement culturel en milieu rural regroupe à ce jour 9 intercommunalités ou associations déléguées, engagées dans un projet culturel de territoire pluriannuel.

Le partenariat avec les têtes de réseau repose notamment sur :

- la réalisation d'un diagnostic culturel de territoire partagé,
- la co-construction d'un projet culturel de territoire pluriannuel (minima 3 ans) intégrant le croisement des enjeux de développement culturel avec des enjeux sociaux, éducatifs, touristiques et économiques,
- une gouvernance élargie (coordination des acteurs y compris communes et des actions),
- la mise en place d'une ingénierie culturelle professionnelle dans les territoires (montage de projets, programmation artistique à l'échelle du territoire, médiation et éducation artistique, communication...),
- une programmation annuelle diversifiée et concertée sur leur territoire alliant diffusion et médiation au plus près des habitants,
- un co-financement local (communes, intercommunalités).

Dans le cadre du réseau de développement culturel en milieu rural, l'aide départementale est plafonnée à 50 000 € et à 50 % du budget prévisionnel.

En 2023, ces 9 structures qui rayonnent sur plus de 260 communes du Nord ont mis en œuvre 430 propositions artistiques et culturelles pour près de 43 500 personnes touchées.

Soit 272 représentations de spectacles professionnels et 42 amateurs pour 29 364 spectateurs, 116 projets de médiation artistiques et culturels dont 19 de longue durée (de plusieurs mois à 1 an) et 7 résidences (hors CLEA), soit 2 781 heures d'ateliers de pratique ou de sensibilisation pour 14 111 participants (hors résidences CLEA qui ont touché plus de 10 000 personnes).

Il est proposé d'apporter à ces têtes de réseau un soutien financier, dès 2024, afin de leur permettre de mettre en œuvre leur programme d'activité dès le début de l'année 2025.

Le tableau, joint en annexe 5, reprend les propositions de subventions pour un montant total de 203 000 €.

D) DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'ARCHEOLOGIE PREVENTIVE

Au titre de l'article L524-11 du code du patrimoine et suivant les dispositions des décrets n° 2016-1485 du 2 novembre 2016 et n° 2020-733 du 15 juin 2020 et dans la mesure où le Département du Nord possède un service archéologique habilité en qualité d'opérateur d'archéologie préventive, il peut solliciter auprès de la DRAC - service régional de l'archéologie - la subvention accordée aux collectivités territoriales, en compensation des travaux engagés pour les opérations de diagnostic d'archéologie préventive.

Le montant de la subvention est déterminé chaque année sur la base d'une valeur forfaitaire par mètre carré, rapportée à la surface des opérations de diagnostics d'archéologie préventive prescrites par le Préfet de Région et réalisées au cours d'une période de référence (art. R.524-32 du décret du 2 novembre 2016), correspondant aux douze mois qui précèdent le 31 mai de l'année de demande de subvention (art. 1 de l'arrêté du 2 novembre 2016). La valeur forfaitaire par mètre carré est majorée en fonction du niveau de complexité des opérations. Le niveau de complexité, propre à chaque opération, est attribué par le service régional de l'archéologie de la DRAC, à réception du rapport de diagnostic, selon des catégories définies par arrêté (art. 3 de l'arrêté du 2 novembre 2016).

Pour la période de référence située entre le 1^{er} juin 2023 et le 31 mai 2024, le service archéologie et patrimoine a réalisé les opérations de diagnostic suivantes : CIS de Villeneuve d'Ascq, SDIS d'Hazebrouck et ZAC d'Escaudain (NordSEM).

Pour ces opérations, le Département peut récupérer une partie de la Redevance d'Archéologie Préventive (RAP), qui pèse sur les projets d'aménagement, évaluée à 81 473, 33 €.

Il est proposé à la Commission permanente :

- d'attribuer, dans le cadre du soutien à la création et à la restauration de géants, les subventions pour un montant total de 4 050 € aux structures reprises en annexes 1 à 2 ;
- d'attribuer une subvention à la Ville de Maubeuge pour l'organisation de la Kermesse de la bière 2024 pour un montant de 15 000 €.
- d'attribuer, dans le cadre de l'accompagnement du développement des musées thématiques, les subventions pour un montant total de 51 600 € au titre du soutien de projets en réseau de musées thématiques et de 8 750 € au titre de l'aide à l'aménagement des musées thématiques aux structures reprises en annexes 3 et 4 ;
- d'attribuer, dans le cadre du dispositif du réseau de développement culturel en milieu rural, les subventions un montant total de 203 000 €, aux 9 structures reprises en annexe 5 ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions correspondantes entre le Département du Nord et les structures concernées, selon les modèles joints au présent rapport, en annexes 6 et 7 ;
- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter la subvention au titre de l'archéologie préventive, pour la période de référence du 1^{er} juin 2023 au 31 mai 2024 ;
- d'imputer les dépenses correspondantes sur les dotations ouvertes à cet effet au budget départemental 2024.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
24002OP003	24002E15	5 201 000	4 588 789,92	258 650
24002OP003	24002E19	100 000	80 000	8 750
24002OP001	24002E17	0	0	81 473,33
32002OP001	32002E03	15 000		15 000

Martine ARLABOSSE
Vice-Présidente